

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SOLEILHAS

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soleilhas, dûment convoqué le 14 février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LOMBARD, Maire. A été désigné Secrétaire de séance : Monsieur Alain Bourot, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents ou représentés 10 conseillers :

Présents (7) : Jean-Pierre LOMBARD, Alain BOUROT, Karine COSSU, Maxime LEGRAND, Vincent MARIA, Sabine CRESP, Christine SIMONETTI,

Excusés avec pouvoir (3) : Pascal FLEURY a donné son pouvoir à Jean-Pierre LOMBARD, François GONDRAAN a donné son pouvoir à Sabine CRESP, Sarafina NIFENECKER a donné son pouvoir à Karine COSSU

Absents ou excusés (1) : Laurent CHABAUD.

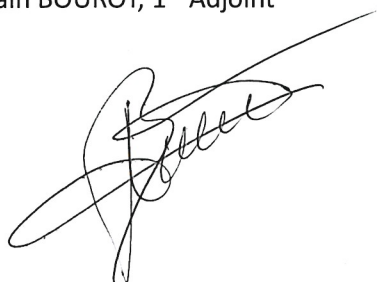
- Approbation du Procès-verbal du 13 décembre : approuvé à l'unanimité
- Délibérations :

1. Bail commercial Épicerie	Approuvée à l'unanimité (Hors la présence de M Vincent MARIA)
2. Accord appel offre CDG04, contrat de groupe complémentaire santé pour les agents teritoriaux	Approuvée à l'unanimité
3. Frais de Fonctionnement des écoles de Castellane (4 élèves) année 2023-2024	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations complètes sont consultables en mairie. Le procès-verbal sera publié après approbation lors du prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,
Alain BOUROT, 1^{er} Adjoint



Le Maire de Soleilhas,
Jean-Pierre LOMBARD

